

**PROVINCE DE QUÉBEC**41<sup>È</sup> LÉGISLATURE1<sup>È</sup> SESSIONQUÉBEC, LE 1<sup>È</sup> AVRIL 2015**CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 1<sup>er</sup> avril 2015*

Aujourd'hui, à quatorze heures quarante minutes, il a plu à l'honorable Administratrice du Québec de sanctionner le projet de loi suivant :

n<sup>o</sup> 26 Loi visant principalement la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics (*titre modifié*)

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par l'honorable Administratrice du Québec.